



14, rue du 8 Mai 1945
18800

ARRÊTÉ N° 2026-037 DU 03 AOÛT 2026
REGLEMENTANT L'ACCES AU MASSIF FORESTIER DIT « LES BOIS COMMUNAUX »
AUX DATES DE BATTUES ORGANISEES PAR L'ASSOCIATION AMICALE DES PROPRIETAIRES
ET CHASSEURS DE VILLEQUIERS

Le Maire de Villequiers,

Vu les articles L. 2212-2 et L. 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code de la Route notamment ses articles R 411-5, R 411-8 et R411-20,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime,

Vu l'article R.610-5 du Code Pénal

Vu le bail établi entre la commune de Villequiers et l'Association Amicale des Propriétaires et Chasseurs de Villequiers

CONSIDÉRANT qu'il convient de préserver la sécurité des usagers.

ARRÊTE

Article 1 : Afin d'assurer la sécurité du public, les accès au massif forestier dit « Les Bois Communaux » seront interdits à toute personne étrangère à l'Association Amicale des Propriétaires et Chasseurs de Villequiers, de 8h à 18h les dimanches :

- 04 et 18 octobre 2026
- 01, 15 et 29 novembre 2026
- 13 et 27 décembre 2026
- 3, 10 et 24 janvier 2027
- 7, 21 et 28 février 2027

En cas de dégâts avérés sur les cultures en raison d'une trop grande prolifération de gibiers, des dates supplémentaires pourront être fixées en accord avec le Conseil Municipal de Villequiers.

Article 2 : Cette interdiction portera sur :

- limite Nord : chemin partant de la RD 81 (côté Garigny)
- limite Ouest : chemin partant de la RD 81 (côté Villequiers)
- limite Est : chemin reliant les bois communaux au domaine des Bordes
- limite Sud : chemin reliant les bois communaux au domaine de La Cour

Article 3 : Pendant toute la période concernée, le présent arrêté sera affiché de façon permanente aux entrées principales de la zone de chasse.

Article 4 : Les panneaux de signalisation nécessaires seront fournis par l'Association citée ci-dessus et mis en place, par cette dernière, les jours de chasse, aux endroits déterminés au préalable (CF carte jointe).

Le présent arrêté sera apposé sur chaque panneau afin d'informer le public des présentes dispositions.

Article 5 : Une contravention de 1^{ère} classe sera établie à toute personne en infraction avec le présent arrêté.

Article 6 : Les droits des véhicules d'urgence, de gendarmerie demeurent réservés.

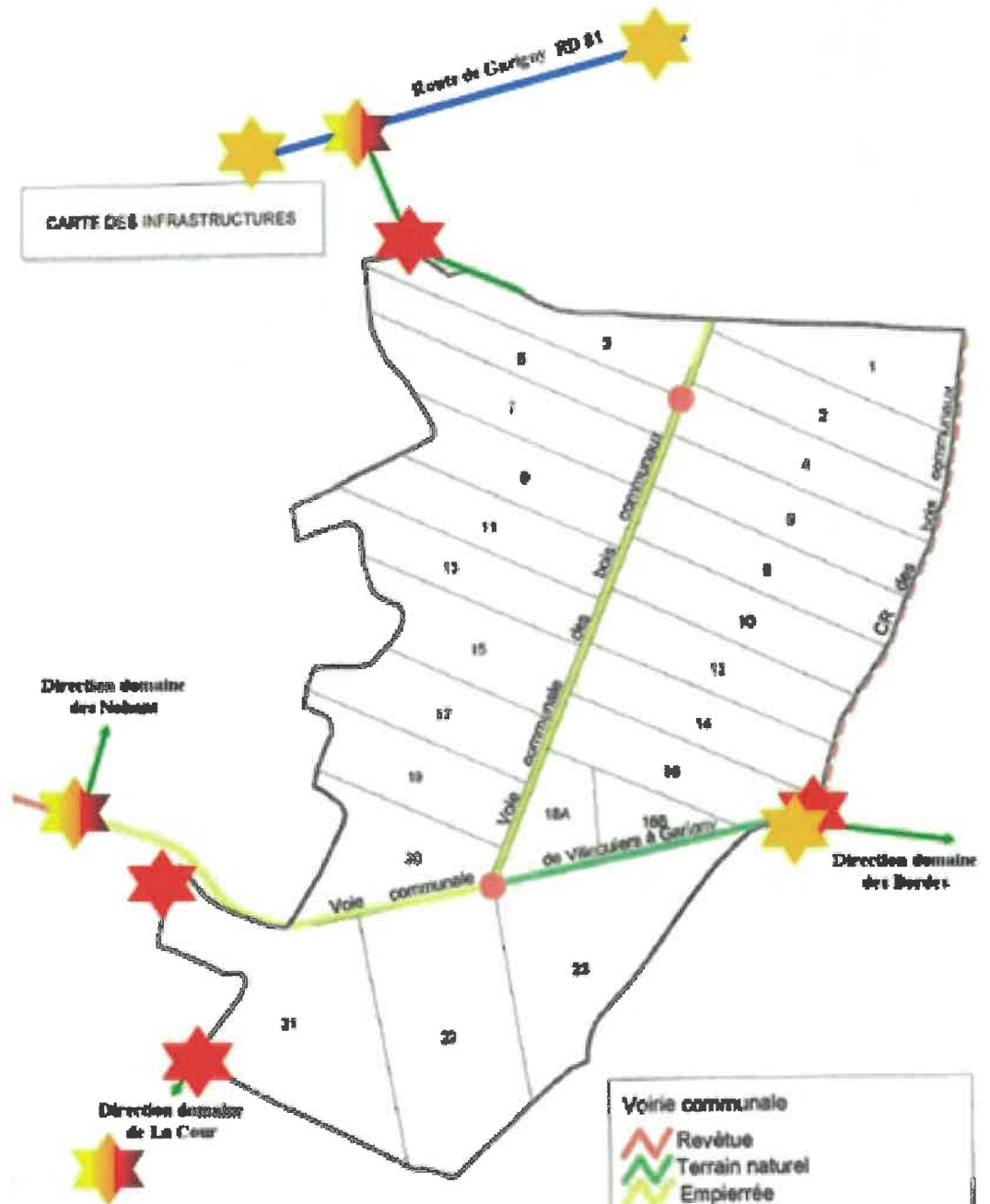
Article 7 : Monsieur le Maire de VILLEQUIERS, Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de BAUGY, Monsieur le Président de l'Association Amicale des Propriétaires et Chasseurs de VILLEQUIERS sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,

Pascal BARREAU



CARTE DU MASSIF FORESTIER

Affichage permanent 

Affichage temporaire

CHASSE EN COURS (seul) ★



BRIDGE DE PLACEMENT

10. Find the area of the shaded region.

ARRÊTÉ N° 2011-18 DU 20 JANVIER 2011
RÉGLEMENTANT L'ACCÈS AU MARCHÉ PUBLICITAIRE DES « LES BONS CONCOMBAINS »
AUX DATES DE BATTUES ORGANISÉES PAR L'ASSOCIATION ALBAICA DES PROPRIÉTAIRES ET
CHASSEURS DE VILLESÉQUES

Le maître de Villeneuve.

Voir les articles L. 2212-2 et L. 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales
Via le Code de la Route notamment aux articles R.411-1, R.411-6 et R.411-70

Via le Code de la Justice notamment ses articles R.4112-2, R.4112-3 et R.4112-9
 Via le Code de la Voie d'Eau,
 Via le Code Rural et de la Pêche Maritime

Via le Code Rural et de la Pêche Maritime
Via l'article R.810-5 du Code Rural
Via le bail rural avec la commune de Villeneuve et l'association Amis de la

COMPLÉMENT au II. Commerce de gros et la sécurité des matières

ANNÉE

Article 3. Afin d'assurer la sécurité du public, les accés au massif forestier dit «

[illegible]

- 24 september 2025
- 3 en 24 november 2025

5 of 19 November 2021

- 2.9 at 23 January 2023
- 6.20 at 2nd October 2023

En cas de dépôt et/ou sur les valeurs associées d'un tel grand développement de la
nouvelle loi, les données sont les données de la Commission de l'Ontario

Article 2 : Cette admission postule par :

- Route Nord : chemin pavé de la RD 81 (à 6% d'onguent)
- Route Ouest : chemin pavé de la RD 81 (à 6% d'onguent)

- **Indice Cautel** : chimie, parties de la RD 41, 3000 Villages
- **Indice 20** : chimie, toutes les bordes communales de la commune des Bordes
- **Indice 200** : chimie, toutes les bordes communales de la commune de La Caze

Article 2 Pendant tout le procès criminel, le prévenu est en état de liberté de

ibide, 4 : Les maux de ma jeunesse m'ont servi de bien plus que l'Amour.

Article 4 : Les personnes de nationalité néerlandaise sont traitées par l'Association par cette dernière, les jeux de chance ne peuvent donner lieu à aucune KCF exon.

Le présent article est révisé en deux parties afin d'élargir le public des jeunes.
Article 3. Une réimpression de 1000 copies sera établie à titre d'essai en collaboration

Article 8. Las deudas de vibración de suspensión de gradientes durante recorres

Article 7 : Honneur le Léon de VILLEQUEN, Monsieur le Commandant de la 6^e Escadron de Cavalerie de l'Armée Française, Attaché des Rapports à Orléans.

BADIN. L'Université le Président de l'Académie Américaine des Préposés et Chanceliers choisit un ex qu'il croira de l'école du présent siècle.

L'Allant au Vieux ?